

UNIVERSITÉ
SORBONNE
PARIS NORD

MASTER DROIT

Parcours Droit
des Activités numériques



UFR DSPE
Droit, Sciences Politiques et Sociales

WWW.UNIV-SPN.FR





COMPÉTENCES VISÉES

- ▶ L'acquisition pendant les quatre premières années du cursus des règles fondamentales de droit privé et de droit public est complétée en Master 2 par les compétences qui permettront aux étudiants diplômés d'exercer l'ensemble des métiers en lien avec le numérique, tant dans le secteur public que privé.
- ▶ Sont en ce sens développées des mises en situation destinées à renforcer les compétences rédactionnelles et oratoires des étudiants : rédaction de dossiers thématiques, prises de parole en public, apprentissage du travail en équipe.



OBJECTIFS

La technologie numérique est au coeur de toutes les problématiques juridiques actuelles, tant au niveau national qu'européen et international. Son usage requiert une approche pluridisciplinaire (droit, économie, histoire, sociologie et informatique).

Le Master permet d'appréhender notamment des matières telles que la cybersécurité, les blockchains, les logiciels prédictifs et le codage informatique.



PROGRAMME

La première année est à effectuer dans l'un des masters suivants :

- ▶ Droit des affaires
- ▶ Droit public général

MASTER 2^{ème} ANNÉE SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UE - FONDAMENTAUX (17 ECTS)

- ▶ Contrat et numérique (3 ECTS)
- ▶ Responsabilité et numérique (3 ECTS)
- ▶ Protection des données à caractère personnel (2 ECTS)
- ▶ Droit de la distribution et numérique (2 ECTS)
- ▶ L'état, l'administration et le numérique (2 ECTS)
- ▶ Société de l'information (2 ECTS)
- ▶ Propriété intellectuelle et numérique (3 ECTS)

UE 2- OUVERTURE (13 ECTS)

- ▶ L'économie du numérique (2 ECTS)
- ▶ Droit international privé (2 ECTS)
- ▶ L'histoire du numérique (2 ECTS)
- ▶ Droit et libertés fondamentaux et numérique (3 ECTS)
- ▶ La preuve et le numérique (2 ECTS)
- ▶ Documentation juridique et recherche numérique (2 ECTS)
- ▶ Projet tutoré - Gestion de crise cyber (0 ECTS)
- ▶ Les métiers du droit et le numérique (0 ECTS)

MASTER 2^{ème} ANNÉE SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UEF 3 - FONDAMENTALE (8 ECTS)

- ▶ Les enjeux juridiques des blockchains (2 ECTS)
- ▶ Anglais juridique (2 ECTS)
- ▶ Droit fiscal et numérique (cours mutualisé avec M2 Fiscal) (2 ECTS)
- ▶ Droit de la cybersécurité (2 ECTS)

UEF 4 - OUVERTURE (22 ECTS)

- ▶ Droit de l'intelligence artificielle (2 ECTS)
- ▶ Droit du travail et numérique (2 ECTS)
- ▶ Justice et logiciels prédictifs (2 ECTS)
- ▶ Rôle des legaltech dans l'activité du numérique (2 ECTS)
- ▶ Visite de site (0 ECTS)
- ▶ Les règles du codage informatique (2 ECTS)
- ▶ Stage de 3 à 6 mois (12 ECTS)

ORGANISATION

DE LA FORMATION



Les étudiants choisissent entre le Master de Droit des affaires ou celui de Droit public général pour poursuivre en Master 2 Droit des activités numériques.

L'assiduité à l'ensemble des cours et le stage sont obligatoires. Chaque matière fait l'objet d'un contrôle continu ou d'un examen terminal, écrit ou oral, à la discrétion du responsable de cours.

MÉTIERS VISÉS



Le numérique modernise les métiers traditionnels du droit :

► notaire, avocat, magistrat, huissier, juriste d'entreprise. Il favorise également l'émergence de nouveaux métiers : délégué à la protection des données, responsable de la sécurité des systèmes d'information.

D'autres professions sont concernées :

► assurances, banques, legaltech, grande distribution et l'ensemble de la fonction publique

Conditions d'admission

Admission en Master I Droit des affaires ou Droit public général (en vue de poursuite en M2 Droit des activités numériques) : Peuvent déposer un dossier de candidature les étudiants ayant validé ou étant susceptibles de valider dans l'année en cours les six premiers semestres d'une Licence en droit (Licence 3), ou d'une Licence à dominante juridique, ou de tout titre, diplôme ou grade apprécié comme équivalent (notamment grâce à la validation des acquis professionnels et à la validation des acquis de l'expérience ou au titre des dispositions prévues pour les étudiants étrangers).

Attention : le choix du parcours M2 Droit des activités numériques doit être indiqué au moment de la candidature en M1. Ce choix est définitif.

La sélection des candidatures est réalisée sur dossier. Une commission de sélection composée notamment des deux responsables de formation du M2 Droit des activités numériques, étudie les candidatures et propose les admissions en M1 Droit des affaires et en M1 Droit public général au Doyen de l'UFR DSPS qui les prononce. À l'issue de la 1ère année de Master, l'inscription en 2ème année de Master dans le parcours M2 Droit des activités numériques est de droit lorsque la validation du M1 a été acquise, sans redoublement, l'année précédant l'année de formation de M2.

Candidature Master 1 : Plateforme « Mon Master »
<https://www.monmaster.gouv.fr>

Intégration directe en Master 2 Droit des activités numériques : Une campagne de candidatures en vue d'une intégration directe en M2 Droit des activités numériques peut être ouverte sous réserve des capacités d'accueil de la formation. Dans ce cas, peuvent déposer un dossier de candidature les étudiants ayant validé ou étant susceptibles de valider dans l'année en cours les deux premiers semestres d'un Master de Droit (Master I), ou à dominante juridique, ou de tout autre titre, diplôme ou grade apprécié comme équivalent (notamment grâce à la validation des acquis professionnels et à la validation des acquis de l'expérience ou au titre des dispositions prévues pour les étudiants étrangers). La sélection des candidatures est réalisée sur dossier et/ou entretien par le responsable du M2 Droit des activités numériques qui propose les admissions directes en M2 Droit des activités numériques au Doyen de l'UFR DSPS qui les prononce.

Candidature Master 2 : Plateforme « Ecandidats »
<https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat/#!accueilView>

Contacts



RESPONSABLES DE FORMATION

Guilhem JULIA, Maître de conférences en droit privé

Michel SÉJEAN, Professeur en droit privé

SECRETARIATS PÉDAGOGIQUES

Master 1 (Bureau H 209) : 01 49 40 32 92 ; m1prive.dsps@univ-paris13.fr

Master 2 (Bureau H 210) : 01 49 40 44 10 ; m2num.dsps@univ-paris13.fr

Accès



CAMPUS DE VILLETANEUSE

Venir à l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN), Campus de villetaneuse - UFR Droit, Sciences Politique & Sociales

99, avenue Jean-Baptiste Clément - 93430 Villetaneuse

En voiture, à partir de Paris

Porte de la Chapelle > Autoroute A1 direction Lille, puis Sortie n°2 (Saint-Denis - Stade de France), puis direction Villetaneuse Université.

En transport en commun

Depuis Paris : Train ligne H - toutes les lignes départ Gare du Nord direction Persan Beaumont, ou Valmondois, ou Montsoult-Maffliers, ou Pontoise - arrêt Épinay Villetaneuse.

Depuis la gare d'Épinay Villetaneuse : prendre soit le T11 direction Le Bourget - arrêt Villetaneuse-Université, soit le bus 361 direction Gare de Pierrefitte-Stains RER - arrêt Université Paris 13.

Depuis Saint-Denis Porte de Paris (Métro 13) :

prendre le T8 - terminus Villetaneuse Université.